



REGLEMENT INTERIEUR

Le présent Règlement Intérieur s'applique à toute personne physique majeure, ou mineure accompagnée d'un majeur, qui décide d'entrer dans l'établissement, ladite personne concernée étant désignée ci-après par « l'Usager » ou « les Usagers ».

L'objet du présent Règlement Intérieur est de définir les conditions et modalités dans le cadre desquelles HALL U NEED s'engage à mettre ses espaces et ses activités à la disposition de l'Usager et que ce dernier s'engage à respecter dès lors qu'il entre dans l'établissement.

Les Parties conviennent d'appliquer et d'interpréter le présent Règlement Intérieur de bonne foi et de résoudre toute difficulté d'application ou tout litige de manière amiable et dans un esprit de conciliation.

Le présent Règlement Intérieur est applicable à tous les espaces et toutes les activités mis à la disposition des usagers dans les établissements HALL U NEED.

HALL U NEED se réserve le droit de modifier le présent Règlement Intérieur à sa seule discrétion, et tant que nécessaire, selon l'évolution de ses activités ou de ses offres, ou en raison de l'évolution de la législation. La pratique des activités par l'Usager est toujours soumise à la version la plus récente du Règlement Intérieur, disponible sur son Site web et dans chaque établissement d'HALL U NEED où il sera accessible à l'Usager au niveau de l'accueil. Il appartient à l'Usager de consulter aussi souvent que nécessaire le présent Règlement Intérieur.

Toute violation du présent Règlement Intérieur autorise HALL U NEED à reconduire à la sortie et /ou à refuser pour l'avenir de permettre à l'Usager, auteur de la violation considérée, de bénéficier des activités délivrées au sein de tout établissement affilié sous la responsabilité d'HALL U NEED.

I. ACCES

Le personnel d'HALL U NEED et ses prestataires de sécurité se réservent le droit d'inspecter visuellement ou à l'aide d'équipements spécifiques, vêtements, manteaux et effets personnels de l'Usager à l'entrée et à l'intérieur pour des raisons de sécurité. La vérification du contenu des sacs peut aussi avoir lieu dans le cadre du plan Vigipirate selon son évolution. En cas de refus de la part du visiteur, HALL U NEED se réserve le droit d'interdire l'accès au complexe.

Il est interdit d'introduire :

- De la nourriture, des substances illicites, dangereuses, des boissons alcoolisées, des bouteilles en verre, les objets dangereux (notamment toutes armes de nature offensive ou défensive quelle que soit leur catégorie) et tout type d'objet ou jouet ayant l'apparence d'une arme à feu (ex : pistolet laser, pistolet à eau, ...) susceptible de mettre en danger la sécurité des visiteurs.
- Des objets de nature à troubler la tranquillité des visiteurs (vuvuzela, portes voix, klaxons etc.).
- Des objets récréatifs tels que les drones ou tout autre jouet télé ou radiocommandé. Et d'une manière plus générale, tout objet qu'HALL U NEED considérera comme inapproprié ou perturbant, et ce, à la discrétion du personnel d'HALL U NEED ou de ses prestataires de sécurité.

HALL U NEED se réserve le droit discrétionnaire d'interdire l'accès au complexe à :

- Toute personne dont le comportement est de nature à porter atteinte à leur sécurité, à celle des autres visiteurs ou celle des activités
- Toute personne alcoolisée ou sous l'emprise de stupéfiants

Le personnel d'Hall U Need peut refuser l'accès au complexe si le taux de fréquentation du complexe dépasse la capacité d'accueil maximum fixée à 1642 personnes.

Le complexe peut faire l'objet d'une fermeture, totale ou partielle, anticipée en cas de privatisation, évènements ou de travaux.

Certains appareils mis à la disposition des Usagers peuvent faire l'objet d'un retard d'ouverture ou d'une fermeture pour travaux, pour raison technique, ou conditions de sécurité insuffisantes. Les Usagers sont informés que ces fermetures peuvent s'opérer sans préavis.

1.1 Comportement des Usagers

À compter de son entrée dans l'établissement et de fait, de son acceptation du présent Règlement Intérieur, l'Usager reconnaît et accepte qu'il pourra être exclu temporairement de l'établissement en raison d'une violation au présent Règlement Intérieur. HALL U NEED se réserve également le droit d'exclure définitivement de l'établissement tout Usager dont le comportement se révèle incompatible avec la pratique des activités, sa sécurité et/ou celles des autres ou encore la sûreté de l'établissement.

L'Usager s'engage expressément à respecter l'ensemble des obligations suivantes :

- Respecter l'ensemble des directives et consignes de sécurité données par HALL U NEED avant et pendant la pratique des activités par les animateurs et affichées dans le complexe
- Ne pas jeter de débris, respecter la propreté des lieux et les installations
- Ne pas ouvrir et manipuler les commandes des armoires électriques
- Ne pas faire des marques, repères et lignes au sol et sur les murs, de quelque nature que ce soit

En cas de dégradation d'un ou plusieurs équipements, accessoires ou mobiliers mis à la disposition de l'Usager par HALL U NEED, ce dernier sera automatiquement redevable envers HALL U NEED du montant de la remise à neuf des équipements, accessoires et mobiliers concernés par la dégradation.

Sont notamment considérés comme des comportements graves justifiant l'exclusion définitive de l'Usager de l'établissement :

- Tout comportement violent et/ou dangereux et/ou irrespectueux : les vols, troubles à l'ordre public, violences verbales et physiques, propos insultants, fraudes, tricheries, escroqueries, états d'ébriété, atteintes aux bonnes mœurs, malveillances, prise de stupéfiants, non-respect des consignes de sécurité et du règlement intérieur, racisme, etc. peuvent amener HALL U NEED à intervenir et prendre les mesures qui s'imposent, que ce soit d'aviser les forces de police, engager un dépôt de plainte ou reconduire le visiteur à l'extérieur du complexe sans aucune compensation, remboursement ou autres recours. Aucun comportement agressif, violent ou irrespectueux envers les clients ou les employés de HALL U NEED ne sera toléré.
- Tout manquement de l'Usager à son obligation de paiement
- Toute violation répétée du présent Règlement Intérieur malgré les avertissements donnés par HALL U NEED.

Aucun remboursement, avoir ou compensation financière n'aura lieu dans le cas du non-respect de ce règlement.

1.2 Tenue

Une tenue correcte est exigée en toute circonstance ainsi que le port de chaussures, d'un haut et d'un bas. HALL U NEED se réserve également le droit, à sa discrétion et à tout moment, de refuser l'accès ou de reconduire à l'extérieur de l'enceinte du complexe toute personne portant une tenue, un maquillage ou un tatouage qui, entre autres, serait de nature à heurter la sensibilité des plus jeunes et d'un public familial, qu'HALL U NEED considérerait comme inapproprié.

1.3 Mineurs

Les mineurs doivent être accompagnés d'un parent ou adulte responsable pour pouvoir entrer dans le complexe. Ils restent sous leur responsabilité et doivent être constamment surveillés.

1.4 Équipement de déplacement

Il est interdit d'accéder au complexe avec et/ou d'y utiliser des patins à roulettes, bicyclette, trottinette ou de tout autre engin de déplacement, motorisé ou pas.

1.5 Objets Volumineux

L'introduction chez HALL U NEED d'objets volumineux et encombrants et en particulier bagages et valises dépassant 55cm x 40cm x 25cm, poches, roues, et poignées comprises, ne sont pas admis dans son enceinte. HALL U NEED recommande l'utilisation du vestiaire prévu à cet effet à l'intérieur du complexe.

1.6 Animaux

Seuls les animaux d'assistance sont admis à l'intérieur du complexe. Ils doivent être tenus en laisse et restés sous la garde de leur propriétaire.

1.7 Accès au parking

Un parking gratuit, accessible depuis le 26 rue Félix Faure à Saint-André-Lez-Lille, est à la disposition des Usagers.

Tous les véhicules devront être stationnés obligatoirement sur le parking prévu à cet effet. Tout véhicule contrevenant pourrait faire l'objet d'un retrait par les services de la fourrière et les frais occasionnés seraient à la charge de son propriétaire.

Pour votre sécurité, le parking dispose d'un dispositif de vidéo surveillance. HALL U NEED ne pourra en aucun cas être tenu pour responsable en cas de vol. HALL U NEED invite l'Usager à confier ses effets personnels au vestiaire mis gratuitement à sa disposition.

Pour plus d'information, prendre contact avec la société SCI des Bas Près conformément à la loi n95-73 du 21/01/95 modifiée par la loi n2011-267 du 14/03/2011.

II. CONSIGNES DE SECURITE ET D'HYGIENE

2.1 Interdiction de fumer

L'intérieur du complexe est non-fumeur. Ce règlement s'applique aux cigarettes électroniques. Les contrevenants s'exposent à une exclusion définitive.

2.2 Évacuation d'HALL U NEED

La capacité d'accueil maximum est fixée à 1642 personnes. La Direction se réserve le droit de limiter ou de refuser l'accès au complexe ou encore, d'évacuer l'un ou l'autre si le taux de fréquentation est trop élevé, pour des raisons de sécurité ou en cas de « force majeure».

2.3 Vols et Dommages sur les Biens des Visiteurs

HALL U NEED n'est pas responsable des vols, pertes ou dégradations des objets personnels dans son enceinte. HALL U NEED recommande aux Usagers d'utiliser le vestiaire mis à leur disposition gratuitement.

2.4 Vidéo Protection

Ce site est équipé d'un système de vidéo protection exploité par HALL U NEED. Ce dispositif de vidéo protection est installé pour la sécurité des personnes et des biens. HALL U NEED assure la responsabilité de la gestion du système, conformément aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur. Les images sont conservées pendant un mois et peuvent être visionnées, en cas d'incident, par le personnel habilité de la société HALL U NEED et/ou par les forces de l'ordre.

Pour exercer leurs droits informatiques et libertés, notamment leur droit d'accès aux images qui les concernent, ou pour toute information sur ce dispositif, l'Utilisateur est

invité à contacter le Responsable Informatique au : 03.59.61.38.55 ou à l'adresse mail : administrateur@halluneed.com .

Conformément aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur, HALL U NEED informe l'Usager de la présence d'agents de sécurité.

2.5 Objets trouvés

HALL U NEED se réserve le droit de gérer les objets abandonnés de la manière la plus appropriée.

III. Règles spécifiques à chaque zone d'activité

Outre le respect des règles énoncées ci-dessus, l'Usager devra également se soumettre aux règles spécifiques applicables à chaque zone d'activité.

3.1 Restaurant-Bar-Terrasse

Le respect du personnel et des autres clients est essentiel, toute nuisance matérielle ou verbale peut entraîner un renvoi du complexe. La consommation d'alcool doit se faire avec modération.

3.2 Aire de jeux pour enfants

L'âge minimum et maximum des enfants indiqué sur chaque espace de jeu doit être respecté.

Les enfants restent sous la responsabilité de leurs accompagnants. HALL U NEED ne pourra être tenu responsable en cas d'incidents dérivant du non-respect des règles de sécurité ainsi qu'en cas de perte, vol ou endommagement d'effets personnels.

Il est interdit de manger, mâcher du chewing-gum ou boire à l'intérieur de l'aire de jeux. Les bijoux et accessoires sont interdits dans les aires de jeux. Il est demandé de vider entièrement ses poches.

Le port de chaussures est formellement interdit. Par mesure d'hygiène, les enfants doivent porter des chaussettes, dans le cas contraire l'accès aux animations leur sera interdit.

Il est interdit de pratiquer cette activité avec un téléphone portable ou tout autre objet électronique (appareil photo, tablette, caméra, etc.), fragile, tranchant, précieux, en raison des risques de blessure, casse et/ou de perte.

Afin de garantir la sécurité de tous, les enfants doivent :

- Suivre les instructions de l'animateur
- Rester conscients de ceux qui les entourent et sauter avec des gens qui sont d'âge et ou de gabarit similaire aux leurs. Il est interdit de pousser les autres participants et de courir.
- Sauter au centre de chaque trampoline.
- Sauter et atterrir sur deux pieds, les jambes légèrement écartées, genoux pliés et les bras tendus vers l'avant.
- Entrer et sortir de chaque zone à l'endroit approprié et indiqué par HALL U NEED
- Ne pas sauter sur les rembourrages de couleur en dehors des zones prévues à cet effet, ne pas plonger et ne pas se cacher dans la fosse

- Ne jamais grimper sur les filets des aires de jeux, monter sur les toboggans en sens inverse ou de sortir les jeux de l'endroit où ils sont disposés.

Le personnel d'animation peut refuser l'accès en cas de non-respect des consignes de sécurité. Si le taux de fréquentation de l'activité est trop élevé, la direction se réserve le droit d'en limiter ou d'en refuser l'accès. Le personnel est en droit de faire sortir d'un jeu toute personne jugée dangereuse pour les autres enfants.

3.3 Bowling

Le client gardera ses propres chaussures de ville. HALL U NEED met gratuitement à disposition des Usagers qui le souhaitent des chaussettes anti-dérapantes.

3.4 Karaoké

Il est interdit de monter sur les banquettes et les tables, de toucher aux jeux de lumières, de s'accrocher au matériel et à la décoration des salles.

HALL U NEED met à disposition des Usagers des tablettes tactiles qu'il convient d'utiliser avec précaution.

3.5 Jeux d'Arcade et de Rédemption

Précautions à prendre dans tous les cas pour l'utilisation d'un jeu vidéo

- Évitez de jouer si vous êtes fatigué ou si vous manquez de sommeil.
- Lorsque vous utilisez un jeu vidéo susceptible d'être connecté à un écran, jouez à bonne distance de cet écran.
- En cours d'utilisation, faites des pauses de dix à quinze minutes toutes les heures.
- Évitez de jouer si vous êtes fatigué ou si vous manquez de sommeil.

Avertissement sur l'épilepsie

Certaines personnes sont susceptibles de faire des crises d'épilepsie comportant le cas échéant, des pertes de conscience à la vue notamment de certains types de stimulations lumineuses fortes : successions rapides d'images ou répétitions de figures géométriques simples, d'éclairs ou d'explosions.

Ces personnes s'exposent à des crises lorsqu'elles jouent à certains jeux alors même qu'elles n'ont pas d'antécédent médical ou n'ont jamais été sujettes elles-mêmes à des crises d'épilepsie.

Si vous-même ou votre enfant présentez un des symptômes suivants : vertiges, troubles de la vision, contractions involontaires ou convulsions, pertes momentanées de conscience, il faut cesser immédiatement de jouer et consulter un médecin.

3.6 Racing Bug

Il est interdit de monter sur le circuit, de toucher aux véhicules ou d'utiliser le matériel de commande de l'activité

Les règles du jeu et de sécurité seront émises avant les parties durant le briefing par un animateur et/ou un écran vidéo.

Il est recommandé d'attacher les cheveux longs, de ne pas porter d'écharpes, voiles ou de vêtements qui pourrait se prendre dans les commandes de direction (volant et pédales).

La taille minimum pour cette activité est fixée à 1m25.

3.7 Réalité Virtuelle

Il est interdit de courir, de ramper au sol, d'être brutal avec l'ensemble du matériel ou d'utiliser le matériel de commande de l'activité.

Les règles du jeu et de sécurité seront émises avant les parties durant le briefing par un animateur et/ou un écran vidéo. Par conséquent HALL U NEED ne pourra être tenu responsable en cas de blessure liées au non-respect des règles et d'une utilisation inappropriée du matériel.

La réalité virtuelle n'est pas recommandée aux :

- Personnes de moins de 12 ans
- Femmes enceintes
- Personnes épileptiques, photosensibles
- Personnes souffrant de déficiences cardiaques
- Personnes claustrophobes
- Personnes souffrant de troubles de l'équilibre
- Personnes à mobilité réduite

IV. CAPTATION DE L'IMAGE DE L'USAGER

L'Usager accepte que son image soit captée lorsqu'il se trouve à l'intérieur de l'établissement, dans le cadre du dispositif de vidéosurveillance installé par HALL U NEED. A cette fin, l'Usager reconnaît et autorise expressément HALL U NEED à utiliser son image ainsi captée dans l'unique but de la surveillance, de la protection et de la sécurisation de son établissement, à l'exclusion de toute autre finalité.

Les photos prises au sein de l'établissement par le personnel d'HALL U NEED et/ou leurs prestataires peuvent être exploitées et utilisées directement par HALL U NEED, sous toute forme et tous supports connus et inconnus à ce jour, dans le monde entier, sans limitation de durée, intégralement ou par extraits et notamment : Presse, Livre, Publicité, Projection publique, Concours, Réseaux Sociaux, etc. Si vous n'autorisez pas cette diffusion, veuillez contacter : HALL U NEED - Direction Communication - 169 rue Sadi Carnot - 59350 Saint André Lez Lille.

V. INTERDICTION DE TOUTE ACTIVITÉ COMMERCIALE NON AUTORISÉE

Vente à la Sauvette et Distribution de Prospectus

D'une manière générale la vente de tout bien et/ou de prestation de service au sein du complexe, ainsi que la distribution de tracts, dépliants et autres imprimés ou panneaux par les visiteurs est formellement interdite. La revente des cartes et des bracelets de paiement HALL U NEED est interdite.

Prises de Vues, Enregistrements et Copies

Toute image, vidéo, son ou photographie qui serait pris par un visiteur dans l'enceinte du complexe ne pourra être utilisé qu'à des fins strictement personnelles et non commerciales sauf autorisation expresse, préalable et écrite d'HALL U NEED.

Le présent Règlement Intérieur est consultable sur le site internet halluneeed.com/reglement.interieur.pdf, au vestiaire, à l'accueil et au bar.